

**Le 23 septembre 2020**

**Service Technique**

**TECH : 2020-239**

Le Maire de la commune de PAREMPUYRE (Gironde) ;

Vu la loi 82 213 du 02 Mars 1982 modifiée par la loi 82 623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu la demande de travaux émanant de l'entreprise Novello en date du 07 octobre 2020 ;

Considérant qu'en raison du danger que représentent les travaux de réfection sur chaussée et trottoirs au 44 et 46 rue des Pins, il y a lieu de prendre des mesures de police temporaires ;

## **ARRÊTÉ**

### **ARTICLE UN :**

A compter du 07 octobre 2020 au 09 octobre 2020 les travaux au 44 et 46 rue des Pins seront réalisés en rue barrée.

L'accès sera interdit, sauf les services publics et riverains, les services municipaux, les secours tels que les pompiers, le SAMU, les médecins, les personnels soignants, les infirmières, la gendarmerie et la police, les personnels d'intervention sécurité (gaz, électricité, ...). Il convient également de laisser à ces personnes l'accessibilité aux bâtiments (maisons, locaux divers, résidences...).

### **ARTICLE DEUX :**

Le stationnement sera interdit au droit des travaux et le balisage renforcé.

### **ARTICLE TROIS :**

Les travaux sur le domaine public communautaire ne peuvent débiter qu'après réception de l'arrêté des services de Bordeaux Métropole.

L'entreprise NOVELLO réalisant les travaux, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation conforme à la réglementation en vigueur, diurne et nocturne, appropriée à l'état du chantier.

### **ARTICLE QUATRE :**

Le numéro d'urgence à contacter est le 05 56 29 26 00.

### **ARTICLE CINQ :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur Le Président de Bordeaux Métropole,

Monsieur le Directeur du Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole,

Monsieur le Directeur du SDIS 33,

Monsieur le Directeur de L'entreprise NOVELLO,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Blanquefort,

Madame l'Agent de la Police Municipale,

Monsieur le Directeur de KEOLIS – 12 Bd Antoine Gauthier, Immeuble Porte de Bordeaux 33000 Bordeaux,

Lesquels sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Béatrice de FRANÇOIS**  
**Maire**

